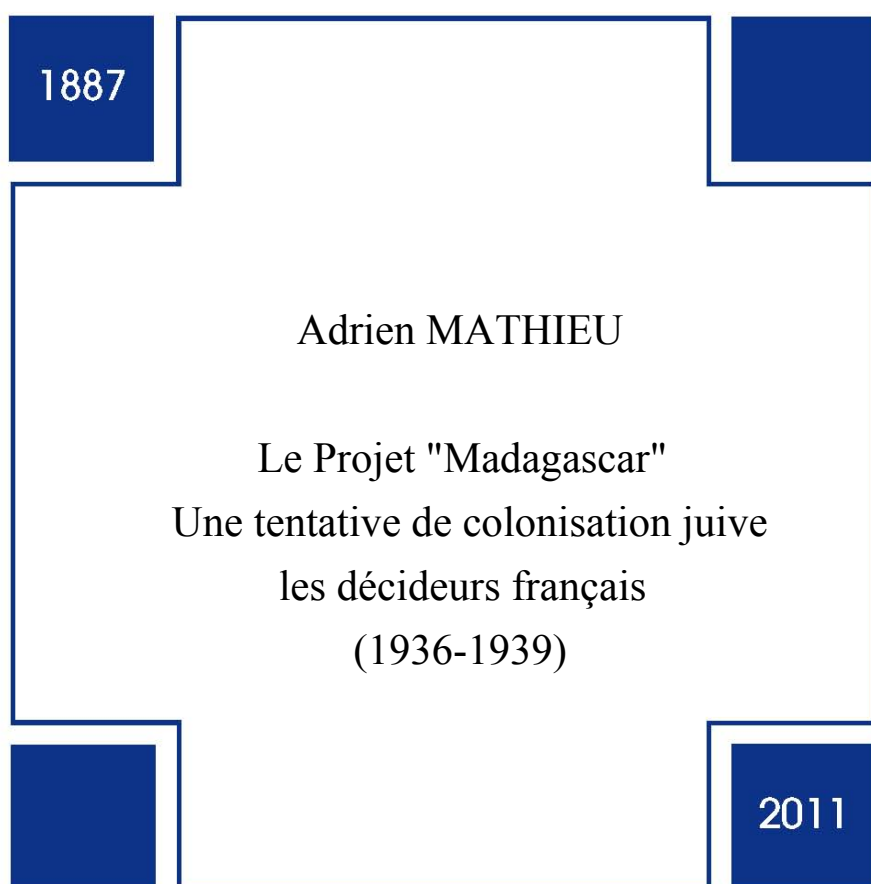


revue d'histoire diplomatique

société d'histoire générale et d'histoire diplomatique

2011



125 ans de publications

éditions a. pedone 13, rue soufflot paris

Sommaire

A R T I C L E S

Renaud MELTZ

**Le protectorat français sur Tahiti
et l'affaire Pritchard**

97

Christophe POUPAULT

**La visite officielle de Pierre Laval au Vatican
en janvier 1935**

115

Georges-Henri SOUTOU

**L'appréciation de la menace allemande par les services
et les décideurs français (1927-1939)**

129

Adrien MATHIEU

**Le Projet « Madagascar »
Une tentative de colonisation juive (1936-1939)**

157

Monique CONSTANT

**Le service international de recherches à Bad Arolsen
(République fédérale d'Allemagne),
ses archives et la communauté internationale
(1945-2011)**

181

Comptes rendus

185

Résumés

188

LE PROJET « MADAGASCAR » UNE TENTATIVE DE COLONISATION JUIVE (1936-1939)

Le 15 janvier 1937, Marius Moutet, ministre des Colonies français, reçoit des représentants de diverses associations juives. A la suite de cette réunion, il fait une déclaration au *Petit Parisien* qui va déclencher un véritable enthousiasme dans la presse polonaise et ranimer son espoir d'une imminente émigration juive. Le ministre y déclare que «l'idée d'un établissement éventuel d'Israélites dans nos colonies m'est très sympathique». Il rappelle le «remarquable exemple en Palestine» avant d'évoquer les possibilités d'installations juives en Guyane, en Nouvelle-Calédonie, aux Nouvelles-Hébrides ou à Madagascar. «Je serai très heureux si, d'un côté, j'ai pu faire œuvre utile de colonisation et si, de l'autre, j'ai pu venir en aide à tant de personnes dont je connais la misère imméritée et qui sont victimes des passions politiques ou religieuses et des préjugés de race à Varsovie». Mais une des principales revues juives, *Nasz Przegląd*, s'interroge: «dans quelles conditions la colonisation peut-elle donner des résultats positifs?» Le 21 janvier 1937, le chargé d'affaires Pierre Bressy rapporte les propos du journal yiddish *Haynt* appelant à la prudence le gouvernement français qui apporterait «de l'eau au moulin de l'antisémitisme» par cette initiative qui risque «d'être exploitée au détriment des Israélites dans des luttes de politique intérieure.» Les principaux ressorts de l'affaire malgache sont posés. Comment venir en aide à une population en difficulté par l'émigration, sans favoriser dans le même temps le discours prétendant qu'elle n'a pas de légitimité à rester en Europe?

Quelques mois plus tard, avec l'accord de l'administration française, une mission exploratrice polonaise arrive à Antananarivo afin d'étudier les possibilités d'implantation coloniale juive. Il convient de s'interroger sur les mécanismes entraînant la conception de ce plan massif d'émigration juive. De fait, l'histoire du plan Madagascar, qui ne dépassera pas le stade de projet, est significative d'un état d'esprit. Il révèle l'évolution des mentalités concernant le «problème juif».

Au début du XX^e siècle, pour les populations juives, ce «problème» se caractérise par des tensions multiples allant, selon les espaces géographiques, d'un plus ou moins fort antisémitisme populaire jusqu'à des pogroms en série, en passant par diverses mesures législatives contraignantes socialement ou économiquement. D'un point de vue gouvernemental, les théories antisémites commencent à influencer certains gouvernements. Ces conceptions prennent tellement d'importance qu'une réponse concrète commence à être opposée à ce «problème». En effet, celui-ci est posé de telle façon qu'un projet de cette ampleur devient imaginable pour les dirigeants de l'époque. Dès lors, il convient de s'interroger sur les raisons de cette

tentative d'émigration juive à Madagascar. Dans quel contexte ce plan est-il apparu? Quels furent les motifs initiaux, les soutiens successifs? Quel plan fut réellement envisagé, et avec quelles conséquences?

Pour comprendre ce projet, il faut le considérer dans le cadre de l'alliance franco-polonaise. La France est une alliée indispensable pour la Pologne renaissante, entourée de l'Allemagne nazie et de la Russie soviétique. La Pologne est un partenaire essentiel pour la France concernant les alliances de revers, indispensables dans une conception de la diplomatie et de la politique européenne encore largement dominée par les considérations militaires. Face aux demandes réitérées de l'ulica Wierzbowa, le quai d'Orsay ne pourra se contenter d'opposer un refus systématique à un allié qui semble constamment prêt à rejoindre le camp des pays révisionnistes, notamment sur ces questions coloniales.

Afin de saisir la complexité de cette affaire, il est important également de garder en mémoire ses différentes temporalités : outre l'évolution des relations judéo-polonaises et franco-polonaises, ce projet fut influencé par l'évolution de la question juive et de celle des réfugiés politiques, qui retenaient l'attention internationale et influençaient les questions de migrations et d'accueil.

Ce projet franco-polonais a été le sujet de différents ouvrages et articles ces dernières années mais, alors que la France est directement concernée de par sa possession coloniale, il est à noter que le sujet a principalement intéressé des chercheurs étrangers: Magnus Brechtken, Hans Jansen et Carla Tonini pour les travaux primordiaux, Catherine Nicault (une exception), Leni Yahil, Eric Jennings, et Vicki Caron pour les principaux articles et les livres traitant en partie du projet malgache. Les historiens polonais ont quant à eux évoqué ce sujet dès les années 1960, en le reliant principalement aux revendications coloniales ou à l'histoire des populations juives (1).

En fait, l'histoire de cette tentative montre les prodromes de la Shoah dans toutes leurs complexités. Ce génocide fut réalisé à l'échelle européenne et ce fut un crime européen aussi bien dans sa réalisation que dans la construction intellectuelle le rendant possible. Cette histoire de la construction intellectuelle du génocide peut être enrichie par l'étude de ce projet d'émigration de masse. De la Roumanie à

(1) Brechtken Magnus, *Madagascar für die Juden: Antisemitische Idee und politische Praxis, 1895-1947*, Munich, Oldenbourg, 1997; Tonini Carla, *Operazione Madagascar: la questione ebraica in Polonia, 1918-1968*, Bologna, Clueb, 1999; Jansen Hans, *Het Madagascar plan: de voorgenomen deportatie van Europese joden naar Madagascar*, La Haye, Sdu Uitgevers, 1996; Nicault Catherine, «L'abandon des Juifs avant la Shoah: la France et la conférence d'Evian», *Les cahiers de la Shoah*, n°1, 1994; Yahil Leni, «Madagascar: Phantom of a Solution for the Jewish Question», *Jews and Non-Jews in Eastern Europe. 1918-1945*, New York, Wiley, 1974; Jennings Eric, «Writing Madagascar Back into the Madagascar Plan», *Holocaust and Genocide Studies*, n°2, Fall 2007; Caron Vicki, *Uneasy Asylum: France and the Jewish Refugee Crisis, 1933-1942*, Stanford, Stanford University Press, 1999; Zalewska Gabriela, «Sprawa emigracji ydowskiej z Polski w drugiej polowie lat trzydziestych w wietle materiaów Polskiego MSZ», *Dzieje Najnowsze*, n°1, 1988; Drymmer Wiktor Tomir, «Zagadnienia ydowskie w latach 1935-1939. Wspomnienia z pracy w MSZ», *Zeszyty Historyczne*, n°13, 1968; Landau-Czajka Anna, «Koncepcje rozwizania kwestii ydowskiej w programach polskich stronictw politycznych lat 1933-1939.», *Przegląd Historyczny*, n°3, 1996; Hunczak Taras, «Polish Colonial Ambitions in the Inter-War Period», *Slavic Review*, n°40, december 1967; Delabroye Christophe, «Enquête sur un projet de colonisation juive à Madagascar, 1936-1942.», mini-mémoire, Université d'Aix-en-Provence, 1986-1987.

l'Angleterre, de la Pologne à la France, des hommes politiques ont été en faveur de ce projet, militant parfois dès la fin du XIX^e siècle pour une résolution de la « question juive », perçue soit comme une population indésirable, soit comme une minorité en souffrance, destinée à quitter le continent européen.

La question juive en Pologne

La *question juive*, avant tout pour des raisons démographiques, est particulièrement sensible en Pologne (2). Et l'ampleur de tensions et des violences quotidiennes a amené les historiens à considérer les rapports judéo-polonais comme un véritable problème politico-social dans ce pays.

Jadwiga Wala décrit dans sa thèse (3) l'existence d'un stéréotype polonais représentant un Juif indifférent à la cause nationale polonaise. Elle rappelle que le thème du Juif espion est déjà présent au XVII^e siècle, un espionnage soi-disant pratiqué par les patrons d'auberge juifs. Cette perception d'un juif-commerçant omniprésent sur le territoire polonais se retrouve dans l'expression populaire : « Tout Polonais a son Juif ». Cette expression est ambivalente dans la notion de dépendance : le Polonais a « son » Juif, se considère-t-il comme son maître ? Le Polonais a besoin de « son » Juif, souffre-t-il de ce manque d'autonomie ? Dans la Pologne d'après-guerre, il est incontestable que l'antagonisme entre Juifs et Polonais connaît un certain regain à partir de cette triple accusation : de n'être pas sensible à la cause polonaise, de travailler pour l'étranger, et de spolier le peuple polonais.

Une accusation irrationnelle qui va prendre toute sa force à présent que les Polonais peuvent imposer leurs lois. Au XIX^e siècle, les deux peuples enduraient la domination tsariste mais, dans la Pologne reconstituée, « *les Juifs supportent mal leur pouvoir et les Polonais, dans leur enthousiasme pour la cause nationale, n'admettent pas de voir les minorités refuser de se poloniser* » nous indique l'historienne Janine Ponty (4). De plus, l'état d'anarchie de l'après-guerre et les difficultés économiques de la Pologne renaissante facilitent certainement le déchaînement de la violence qui « *dans la majorité des cas, est une forme moderne de conflit ancestral qui oppose les producteurs agricoles et les intermédiaires* » peut-on ajouter avec Jadwiga Wala.

Dès le printemps 1919, de nombreux pogroms se déroulent en Pologne et des manifestations ont lieu dans le monde entier. Le Sénat américain vote une résolution contre la Pologne et la population juive de Londres chôme une journée en signe de protestation. Le Foreign Office quant à lui menace la Pologne de représailles au cours de la Conférence de la paix de Versailles si ces exactions ne cessent pas. Comment réagit la France ?

(2) Selon le recensement de 1931, sur une population de 31,9 millions d'habitants, ils y avaient 3,1 millions de personnes se déclarant de « confession mosaïque », soit 9,8% de la population totale. Ils vivaient à 76,4% en ville, contre 26,9% des Polonais romains-catholiques, et ils déclaraient à 87,8% le yiddish ou l'hébreu comme langue maternelle. Cette importante présence urbaine, marquée par des différences linguistiques, a indéniablement favorisé les tensions sociopolitiques de l'entre-deux-guerres. En France, on estime entre 200 et 300 000 la population juive dans les années 1930.

(3) Wala Jadwiga, *La France et les minorités nationales et religieuses dans la Pologne restaurée (1918-1923)*, thèse de doctorat sous la direction d'Albert Broder, Paris-XII, 2003, 2 vol., 632p.

(4) Ponty Janine, « L'émigration des Juifs de Pologne dans l'entre-deux-guerres. », *YOD*, n°23, 1987, pp.21-40

Il est intéressant de noter que le Quai d'Orsay semble adopter la version polonaise des événements, mettant en avant l'influence des propagandes russe et allemande qui dramatisent à outrance ces exactions. La France soutient-elle son futur allié, ou protège-t-elle ses propres intérêts à l'Est? Quoi qu'il en soit, ce faisant, elle occulte les souffrances des populations juives. Cynisme stratégique ou indifférence réelle? Il n'y a sûrement pas de réponse globale. Mais au Quai d'Orsay, on privilégie donc la version polonaise, soit la version la plus politique des événements: il ne s'agit que «*d'excès de caractère local, provoqués soit par la cherté de la vie, soit par des meneurs communistes*» et qui en aucun cas «*n'ont revêtu le caractère de persécution confessionnelle*» (5). On retrouvera ce positionnement français plus compréhensif envers les difficultés de la Pologne qu'envers les difficultés des populations juives dans les années 1930, ainsi qu'un gouvernement polonais qui peine parfois à se positionner face à une majorité de la population antisémite.

Avec la stabilisation du régime, l'agressivité diminue mais sans jamais vraiment disparaître. Dans les années 1930, de multiples difficultés entraîneront l'émergence d'un réel problème juif en Pologne. Il y eut tout d'abord les multiples fermetures de frontières. En octobre 1930, le Royaume-Uni ferme les frontières de la Palestine mandataire, destination principale de l'émigration juive depuis la fermeture en 1924 du traditionnel débouché américain. En outre, la France cesse d'accueillir des ouvriers polonais, certains étant même renvoyés en Pologne. Ces fermetures de frontière, conjuguées à la montée de la crise économique, vont favoriser la pression antisémite qui va prendre de l'importance dans les années 1930.

Une crise politique ne tarde pas à survenir dans cette fragile démocratie polonaise. Les tensions politico-sociales, aux niveaux national et international, ramenèrent au pouvoir Józef Piłsudski lors d'un coup d'état en 1926, à la suite duquel se mit en place un régime autoritaire qui, s'il acceptait mal l'exercice démocratique et n'hésitait pas à incarcérer des opposants, tolérait toutefois un certain pluralisme politique et la liberté d'expression. A partir de 1931, l'Endecja, parti d'extrême-droite, lance une offensive nationale centrée sur la question juive dans le but d'alimenter une vague de chauvinisme et d'action antigouvernementale. Un des problèmes principaux utilisés par l'Endecja pour aviver les tensions est le macabre problème de la dissection dans les facultés de médecine. Les militants Endeks réclament pour le cours de dissection une proportion de cadavres juifs égale à celle d'étudiants juifs présents à la faculté. Jusqu'ici, l'autopsie étant interdite par la religion juive, les étudiants ne pouvaient travailler qu'à l'aide de «*corps non-juifs*». Cette revendication morbide est évidemment surtout destinée à attirer l'attention de la population sur des soi-disant avantages dont jouiraient les Juifs, et sur l'importance de la mise en place rapide dans les universités d'un *numerus clausus*, voir *nullus*, concernant les étudiants juifs (6). A la suite de rixes entre étudiants, un étudiant Endek est tué. En représailles, des manifestations antisémites violentes éclatent dans toute la Pologne. Jusqu'à la guerre, chaque année, la commémoration de cette mort va donner lieu à de nouvelles

(5) P. 171 in Wala Jadwiga, *op. cit.*

(6) *Une histoire des Juifs de Pologne*, Paris, La Découverte, 2006

rixe, de nouvelles manifestations, de nouveaux pogroms. En 1932, l'Endecja décide d'intensifier le boycott des produits juifs, et des « listes noires » accompagnées de photographies de marchands juifs et de leurs clients sont publiées.

L'arrivée au pouvoir d'Hitler va entraîner, dans un premier temps, une amélioration des rapports polono-juifs. Le boycott est désormais orchestré en direction des produits allemands. Mais rapidement, selon Pawe Korzec, l'Allemagne nazie va exercer sur bon nombre de militants Endeks une sorte de fascination. « *Le renouveau d'inspiration fourni par le nazisme à la propagande antisémite polonaise est considérable (7)* ». Aux mots d'ordre de boycott économique se joignent ceux de *Kulturkampf*.

Quelle est l'attitude du gouvernement polonais face à ces violences ? D'après l'ambassadeur Jules Laroche, « *on ne peut pas dire, loin de là, que le Gouvernement adopte cette attitude, ni même qu'il laisse faire (8)* ». Dans ces difficultés, l'officieuse *Gazeta Polska* s'engage résolument aux côtés des Juifs. Un an plus tard, au ministre des Affaires étrangères, Laroche confirme son jugement : « *Les milieux gouvernementaux, fort peu religieux, n'ont aucun préjugé antisémite (9)* ». Aux vues des violences, l'ambassadeur va sans doute un peu trop loin en estimant que « *la communauté israélite de Pologne peut se considérer comme singulièrement favorisée* », comparée à l'Allemagne, la Hongrie ou la Roumanie. Lorsque l'on connaît la dureté des jugements des diplomates français concernant le travail de leurs homologues polonais, on pourrait apprécier la retenue des propos. Mais considérer les populations comme étant « *singulièrement favorisée* », n'est-ce pas également le signe d'un certain manque de sensibilité face aux problèmes juifs ?

Si le gouvernement s'efforçait encore de protéger les populations juives, il va être forcé de modifier sa position par l'augmentation de l'audience de l'*Obóz Narodowo-Radikalny* ou Nara (le Camp national-radical), créé en mai 1934 par des jeunes radicaux déçus du parti national-démocrate, *Narodowa Demokracja*, ou du parti national, *Stronnictwo Narodowe*. Le nouvel ambassadeur de France, Léon Noël, remarque en juin 1935 que les autorités ne protègent plus les Juifs, bien qu'elles « *s'efforcent en toutes circonstances de maintenir la balance égale entre les Juifs et leurs adversaires et veillent à ne pas laisser s'étendre les querelles auxquelles leurs rivalités donnent lieu (10)* ».

En novembre 1935, les violences annuelles recommencent dans les universités mais, cette fois-ci, elles ne vont plus s'arrêter. Aux questions universitaires de la dissection, du *numerus clausus* et des bancs-ghettos va s'ajouter la question de l'abattage rituel. De fait, les populations juives ont un quasi-monopole sur les abattoirs, en conséquence de quoi, presque toute la viande consommée en Pologne est kasher. La question de la viande kasher s'inscrivait naturellement dans un programme

(7) P. 218 in Korzec Pawe, *Juifs en Pologne: la question juive pendant l'entre-deux-guerres*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des sciences politiques, 1980

(8) AMAE, série Z Pologne, vol.330, p.52, N° 45, de Laroche au MAE/Président, le 23.01.1933

(9) AMAE, série Z Pologne, vol.330, p.78, N° 352, de Laroche au MAE, le 15.05.1934

(10) AMAE, série Z Pologne, vol.330, p.92, N° 340, de Noël à Laval, le 12.06.1935

antisémite, mais il concordait également avec une partie peu connue du programme nazi, la prétendue protection des animaux (11). Les militants extrémistes polonais se drapent dans ces mêmes considérations, tout en renforçant les discriminations faites aux populations juives.

Les actions de commandos, en général contre des commerces juifs (vitrines brisées, violences) avec pour mot d'ordre « *Nie kupuj u Żyda* » (12) se multiplient, la justice réagissant mollement face aux pogroms et aux exactions. Le pogrom de Przytyk le 9 mars 1936 marque le signal de la vague de violences antijuives. Jusqu'en septembre 1939, on dénombra 400 pogromes et « mini-pogromes » dans 79 cités polonaises.

A partir de 1936, on peut affirmer que la question juive est au centre de la vie politique polonaise. Elle est abordée lors d'une séance sur trois au Sejm. L'attitude du gouvernement semble évoluer dans le sens d'un durcissement. En juillet 1936, le conflit ne s'est toujours pas atténué et l'ambassadeur Noël alerte: « *un mouvement antisémite, vaste, profond, spontané, se répand à l'heure actuelle dans la Pologne entière (...) le Gouvernement se montre inquiet et perplexe. Il se voit obligé de céder, au moins jusqu'à un certain point; surtout dans un moment où il paraît vouloir fortifier ses bases en cherchant l'appui des masses, il ne peut ignorer une cause aussi nettement populaire* » (13).

La volonté gouvernementale d'organiser une émigration juive massive apparaît à ce moment de l'année 1936. Cette solution apparaît en partie parce que, comme le répète Léon Noël dans chacune de ses dépêches, personne n'entrevoit de solution à ce réel problème. Dans un premier temps, cette justification – et sa conséquence directe – est acceptée dans certains milieux juifs en faveur de l'émigration ou du sionisme. Progressivement, la peur de favoriser l'antisémitisme et la prétendue illégitimité des Juifs en Pologne va amener les courants sionistes à ne plus soutenir les visées émigrationnistes. Mais des organisations comme le Bund seront poussées par la violence du quotidien à faire le cheminement intellectuel inverse, et à se résigner à l'émigration, tout en s'opposant au dogme de l'«émigrationnisme». Le député Rubinstein au Sejm le 10 février 1938 synthétise les dangers de cette nouvelle notion: « *emigracjonizm u nas sta sie hasem bez treci, nie ma monoci emigrowania (...) to jest tylko haso dla ulicy* » (14).

Concernant les complexes questions de l'émigration et de l'existence d'une nation juive, il faut dire qu'il n'y avait pas vraiment de consensus au sein des différentes organisations locales. Elles se divisaient en différentes mouvances:

(11) Arluke Arnold, Sanders R. Clinton, « Le travail sur la frontière entre les humains et les animaux dans l'Allemagne nazie. », *Politix*, 2003, vol.16, N°64, pp.17-49 Dès 1927, un représentant nazi au Reichstag réclamait des mesures contre l'abattage casher et les sévices faits aux animaux. Et quelques mois après l'arrivée au pouvoir, en avril 1933, un ensemble de lois réglait ces questions.

(12) « N'achète pas chez le Juif », p.190 in Minczeles Henri, *op. cit.*

(13) AMAE, série Z Pologne, vol.330, p.142, N°326, de Noël à Delbos, le 1.07.1936

(14) « L'émigrationnisme est devenue un slogan sans contenu, il n'y a pas de possibilités d'émigration (...) c'est seulement un slogan pour la rue » in Anna Landau-Czajka, *op. cit.*

socialistes internationalistes, sionistes, polonaises, ou religieuses (15). Globalement, les revendications des différentes organisations juives polonaises essayaient de réaliser cette quadrature du cercle. Favoriser une émigration économique, tout en militant pour l'égalité des droits en Pologne. Prôner le sionisme en Palestine comme un idéal absolu, sans refuser catégoriquement d'autres propositions territoriales.

En revanche, les projets d'émigration restent défendus par les organisations juives hors de Pologne. Mise à part le projet malgache, un des plus fameux projets d'émigration fut celui de Vladimir Zeev Jabotinsky, leader du *New Zionist Organization* qui publie dans la revue polonaise *Czas* en septembre 1936 un « plan d'évacuation », sur 10 ans, d'un million et demi de Juifs européens vers la Palestine. Le Congrès Juif mondial, réuni en août 1936, estime de la même façon que l'émigration d'une partie des Juifs d'Europe centre-orientale est « *une nécessité dérivant de la crise économique* » (16). En 1934, Neville Laski, président du *Board of Deputies of British Jews*, visite la Pologne et rapporte que « *everywhere [he] went people crowded around to ask for certificates to Palestine* ». Il ajoute que le quotidien juif *Nasz Przegląd*, « *fully supported plans for Jewish emigration from Poland, regardless of destination, so long as they did not entail compulsion* » (17). Cette discordance entre les groupements juifs occidentaux et polonais est importante dans l'histoire de ce projet. L'activisme de ceux-là va permettre de justifier les projets successifs, tandis que le refus de ceux-ci ne sera jamais véritablement pris en compte.

L'émergence d'un projet franco-polonais

La question juive, omniprésente dans la Pologne de l'entre-deux-guerres, va donc prendre en 1936 une nouvelle tournure. En mars, le conseil des ministres polonais évoque la question de l'émigration juive en indiquant deux problèmes principaux : la fermeture de la Palestine et l'attention internationale focalisée sur le problème des Juifs réfugiés venant d'Allemagne nazie. Ils évoquent la possibilité de se joindre au projet de région autonome juive du Birobidjan, région administrative de Sibérie orientale, sur le fleuve Amour, fondée en 1928 à l'initiative de Staline. En mars 1936, l'URSS a fait savoir qu'elle était prête à accueillir 1500 familles et 500 célibataires au Birobidjan. A Varsovie, le *problème* commence à être chiffré, le conseil des ministres estimant qu'un million de personnes devraient émigrer.

Le 20 avril 1936 sont envoyées des instructions aux ambassadeurs polonais par Wyktor Tomir Drymmer, « *Instrukcja w sprawie wzmożenia emigracji żydostwa w Polsce* », concernant l'espoir d'augmenter l'émigration juive de Pologne (18). Proche collaborateur du ministre, Wyktor Drymmer est chargé des questions juives. Il estime que 30000 personnes devraient émigrer chaque année, soit l'équivalent du solde naturel de la population juive ; l'émigration compensant ainsi le dynamisme

(15) Wiewiorka Annette, « *Les Juifs de Varsovie à la veille de la Seconde Guerre mondiale* », *Les cahiers de la Shoah*, n°1, 1994

(16) P. 70 in Tonini Carla, *op. cit.*

(17) Hagen William, « Before the «Final Solution»: Toward a Comparative Analysis of Political Antisemitism in Interwar Germany and Poland », *Journal of Modern History*, July 1996

(18) 20 avril 1936, AAN, MMSZ, DK, T.2285, pp.114-116, p.17 in Tonini Carla, *op. cit.*

démographique dans l'esprit du diplomate. En juin 1936, le directeur de l'office de l'Emigration, Apolloniusz Zarychta, publie à son tour un mémorandum, «*Emigracja żydowska a zagadnienia kolonjalne*», produisant une estimation de 80 000 personnes «à évacuer» par an, afin que l'opération soit utile, c'est-à-dire qu'elle réduise la population juive à un niveau où elle ne posera plus de problèmes politiques (19). Un tel chiffre l'amène à considérer la possibilité d'exploiter des terres «inhabitées» comme en Afrique, et indique que l'Angleterre devrait être intéressée d'orienter vers une nouvelle destination les populations juives. En décembre, le ministre des Affaires étrangères Józef Beck envoie une note aux ambassadeurs de Pologne à Londres, Paris et Washington, leur demandant d'amener les pays occidentaux à reconsidérer leurs positions sur cette question. En 1936, les demandes polonaises concernent deux territoires séparés, l'un devant pourvoir la Pologne en matières premières, l'autre étant consacré à l'émigration juive.

Simultanément en Europe de l'Ouest, pour le plus grand succès de ce plan, s'élaborent des projets similaires d'émigration coloniale. En novembre 1936, le *Comité pour la Défense des Droits des Israélites en Europe Centrale et Orientale* publie une «Note sur les possibilités d'installation à Madagascar et en Nouvelle-Calédonie d'immigrants Israélites.» Le comité se défend de toute velléité sioniste, et milite en faveur de différents projets comme l'installation de 40 000 colons en Syrie mandataire. Il prétend poursuivre une action parallèle à celle des organisations sionistes, en renonçant à tout nationalisme juif. Le comité est présidé par Justin Godart, avec Boris Gourevitch comme secrétaire général.

Le 16 novembre 1936, Gourevitch est reçu par Léon Cayla, gouverneur général de Madagascar en visite à Paris. S'ensuit le 30 novembre, une lettre du *Comité* au gouverneur cherchant à le convaincre, notamment en lui garantissant des investissements financiers. Le 19 octobre 1936, le chairman du *World Jewish Congress*, Nachum Goldmann, s'efforce de convaincre le gouverneur d'accueillir des populations juives, certes modestes, mais qu'il juge artisanes. L'historien Eric Jennings montre que dans la correspondance entre Léon Cayla et les différentes organisations juives, ces dernières ont vite compris leurs intérêts à arrêter de mettre en avant les possibilités de développement par l'investissement financier, pour mieux valoriser la description des futures installations agricoles; un discours auquel le gouverneur semblait plus sensible, et qui suscitait moins de craintes liées aux prétendues visées sionistes quant au contrôle de l'île.

On peut s'interroger à ce moment du récit sur les raisons qui ont poussé ces dirigeants à choisir l'île de Madagascar comme lieu d'émigration juive. L'une des raisons principales tient au fait que Madagascar n'a étrangement jamais quitté l'imaginaire des antisémites européens, et ce depuis Paul de Lagarde à la fin du XIX^e siècle. L'orientaliste allemand, de son vrai nom Paul Anton Bötticher, imprimait un opuscule en 1885 mentionnant la possibilité d'envoyer sur Madagascar les populations juives. En 1931, Egon van Winghene publie un livre avec l'île malgache représenté sur la couverture, *Arische Rasse, Christliche Kultur und Judenproblem*,

(19) Juin 1936, AAN, MSZ, T.9583, pp.50-59, p.19 in Tonini Carla, *op. cit.*

dans lequel il expose sa notion de « Voll-Zionismus » ou Sionisme total, soit le départ des populations juives d'Europe: « *The entire Jewish people, sooner or later, must be confined to an island. This would afford the possibility of control and minimize the danger of infection* ».

On retrouve également ce fantasme au Royaume-Uni. Dans les années 1920, « In hell or in Madagascar! » fut un slogan populaire de la Ligue fasciste britannique, et *The Britons*, l'organisation d'Henry Hamilton Beamish, s'exclamait sur un tract figurant le territoire malgache: « *Zionism solved! The Future Home for the Jews.* » Une autre raison pour laquelle Madagascar a été sélectionné tiendrait sans doute au fait que, pour des raisons géographiques évidentes, l'île pouvait être perçue comme un territoire favorable à l'isolation du « problème juif ». Par ailleurs Madagascar était régulièrement évoquée comme possibilité d'émigration coloniale également, concernant des populations juives ou non. En 1921, puis en 1926, le Ministère de l'Agriculture français était en pourparler avec la Pologne pour envoyer des ouvriers polonais sur l'île.

Une raison supplémentaire dans le choix de cette île de l'océan Indien est liée de façon étonnante aux grandes découvertes de l'époque moderne. En effet, comme l'a remarquablement démontré l'historien Tudor Parfitt, la projection de racines juives sur les peuples dits exotiques fut tout à fait courante. Il y avait alors trois raisons principales à cette projection. Lors de l'arrivée en terres inconnues, on utilisait des justifications bibliques pour expliquer la présence de ces peuples dans le récit cosmogonique de l'époque. De plus, il existait une tendance à voir un passé judéo-européen commun afin de justifier l'installation des nouveaux arrivants européens. Et enfin, la projection des racines juives peut être expliquée par la pratique coloniale du « diviser pour mieux régner », en l'occurrence en distinguant certains peuples par des traits supposés plus nobles. La projection de ces racines juives sur les peuples africains reposait également sur le mythe des dix tribus perdues d'Israël (20). L'explication de l'origine de ces peuples africains résidait dans le mystère ces tribus perdues. A la différence des tribus de Judah et Benjamin, exilées à Babylone par Nabuchodonosor II selon le récit biblique, ces dix autres tribus d'Israël auraient été exilées par le roi d'Assyrie Tiglath-Pileser III, puis dispersées et connaissant depuis un destin inconnu.

Ce que note Eric Jennings de manière particulièrement intéressante, c'est que ces affirmations n'avaient rien de surprenantes à l'époque moderne, ce qui l'est plus, c'est la persistance de ces croyances concernant Madagascar aux XIX^e et XX^e siècles, alors même que ces allégations étaient largement abandonnées pour d'autres populations (Polynésiens, Iroquois...). Dans un ouvrage de 1901, Augustus Keane, professeur au *University College* tente même une date précise de l'arrivée des Hébreux sur l'île: « *certainly as early as the time of Solomon and possibly even during the reign of his father David.* » Dès le XVII^e siècle, Etienne de Flacourt, qui exerça le rôle de chef de colonie à Madagascar, soulignait la pratique de la circoncision, du samedi férié et la fréquence de prénoms tel Noah, Moses, Joseph, Jacob afin d'étayer

(20) Parfitt Tudor, *The Lost Tribes of Israel: the History of a Myth*, London, Weidenfeld and Nicolson, 2002

son sentiment : les habitants de l'île descendraient d'Abraham, ou alors, feraient partis de populations juives étant restées en Egypte après l'Exode. En 1877, un missionnaire britannique, James Cameron compare le calendrier juif et celui des Malgaches, trouve des similitudes dans les pratiques maritales, et en évoquant l'infanticide pratiqué par les Juifs selon le missionnaire, il écrit : « *The Hovas [peuple malgache] seem to have preserved and practiced such abominations down to very recent times.* » Dans son ouvrage paru en 1901, *Les origines des Malgaches*, Alfred Grandidier établit 32 points de similitude entre les Juifs et les Malgaches. En 1904, le géographe Gabriel Gravier, dans son livre *Les Malgaches, origines de la colonisation française*, répète que les Juifs sont probablement les premiers immigrants de l'île.

De la même façon, les liens supposés entre Malgaches et Juifs sont repris par les plus fervents militants contre ce projet. Eugene Hevesi réitère les affirmations d'Alfred Grandidier concernant les populations du nord de l'île : « *the northern natives are partly descendants of a Jewish tribe which came to the island many hundreds of years earlier. The rite of circumcision, still customary among the natives, and the observance of the Sabbath are quoted as indications of ancient Jewish cultural influence* » (21). Eric Jennings établit également que, en tant que population dite cosmopolite, et peuple de migration en perpétuelle errance, les populations juives étaient considérées comme capables de s'adapter aux régions du monde les plus diverses. Ces arguments se retrouveront d'ailleurs parfois dans les différents projets. En janvier 1936, David Karten, au nom de l'*Association des Territoires Juifs de Pologne*, écrit au ministre des Colonies français afin de proposer l'installation de Juifs de Silésie à Madagascar. Il argumente notamment en évoquant la prétendue unique abilité juive à s'acclimater : « *The Jews are a people who can live amongst all peoples, who can be found in all of the earth's zones, and who can bear any climate* ».

Par ailleurs, un tel projet n'est pas proprement stupéfiant dans le contexte de l'époque, à une période de colonisations et de mouvements de population sans précédent. A la fin du XIX^e siècle, l'émigration massive est le lot de nombreuses personnes d'Europe centre-orientale, notamment vers le continent américain. Afin de comprendre comment un tel plan put être pensé, il faut également rappeler l'existence du British Uganda Program initié par Joseph Chamberlain, Colonial Secretary. Ce dernier proposait 13000 km au nord du Lac Victoria afin d'y installer des populations juives d'Europe de l'Est, à la suite des terribles pogroms de Kichinev qui débutèrent aux Pâques de 1903.

Theodore Herzl, devant le 6^e Congrès sioniste réuni à Bâle en août 1903, présenta ce projet d'implantation juive temporaire en Ouganda. Le Congrès décida d'envoyer une commission d'enquête avant de finalement refuser la proposition britannique en 1905, entraînant la sécession d'Israël Zangwill qui créa l'*Organisation Territoriale Juive*, militant pour l'obtention d'une terre juive qui ne soit pas nécessairement implantée sur les bords de la Méditerranée (22). Après la déclaration Balfour, Zangwill s'éloigne des positions territorialistes pour revenir au sionisme;

(21) Hevesi Eugene, « Hitler's Plan for Madagascar », *Contemporary Jewish Record*, 1941

(22) P.161 in Bruder Edith, *The Black Jews of Africa: History, Religion, Identity*, Oxford, Oxford University Press, 2008.

l'organisation est alors dissoute (23). Elle réapparaît cependant dans les années 1930 et prend contact avec le ministère français des colonies pour militer en faveur d'une émigration juive à Madagascar ou en Nouvelle-Calédonie.

Les fantasmes antisémites, les tensions sociales en Pologne, le mouvement mondial de colonisation, les grandes découvertes et leurs dialectiques bibliques, la symbolique géographique, la volonté de détourner le flot des réfugiés et le désir parfois honnête d'aider les populations juives; ce sont les principaux facteurs qui vont rendre possible d'imaginer concrètement l'envoi de millions de personnes sur l'île de Madagascar. Ce projet et ses différentes justifications montrent l'état de tension qui a précédé la Shoah en Europe. La question juive est omniprésente et les gouvernements prêtent une oreille de plus en plus attentive aux projets les plus surprenants et potentiellement meurtriers.

Cependant, un dernier facteur est fondamental quant à l'émergence politique de ce plan en Pologne dans les années 1930. Ce sont les revendications coloniales polonaises. L'invasion par l'Italie de l'Ethiopie d'Hailé Sélassié réanime dans les années 1930 les désirs coloniaux du gouvernement polonais. Si, d'un côté, elle souhaite ne pas se séparer des démocraties occidentales lors des débats genevois, de l'autre, Varsovie a bien l'intention de participer à une nouvelle répartition des colonies après celle de Berlin en 1884 et la réorganisation des empires coloniaux à Versailles en 1919.

Dès 1924 avait été créée la *Liga Morska i Rzeczna*, avec son journal *Morze*. Puis en 1928, Kazimierz Gluchowski, avec le *Zwiazek Pionierów Kolonialnych* (24), demande déjà des possessions outre-mer (25). En octobre 1930, lors d'un meeting à Gdynia, la ligue est rebaptisée *Liga Morska i Kolonialna* et participe en 1937 à la création de la «Semaine de la Mer» et des «Journées Coloniales». La revue *Morze* tire à 140000 exemplaires, auxquels il faut ajouter le mensuel *Polska na morzu*, tirant à 135000 exemplaires, en plus de la *Gazeta Morska*, et de la revue scientifique *Sprawy Morskie i Kolonialne*. De 1930 à 1938, la *Liga Morska i Kolonialna* est passée de 27400 membres à 889818 membres ce qui révèle l'ampleur du soutien populaire concernant les revendications coloniales.

Du côté gouvernemental, dès avril 1930, des missions commerciales avaient été envoyées en Angola et des pourparlers avaient été entrepris avec le Portugal afin d'obtenir des territoires en Afrique. Le 15 janvier 1936, l'ambassadeur Léon Noël signale au Quai d'Orsay que l'officieuse *Polska Zbrojna* demande la cession à la Pologne du Cameroun. Cette demande qui va être récurrente est basée sur le fait qu'un explorateur, Stefan Szolc-Rogozyski ait créé en 1884 une colonie au Cameroun. Ce ne fut en fait qu'une importante concession de quelques dizaines de kilomètre carré, qu'il conservât quelques mois avant de la céder à l'Allemagne. Et justement, alors que le Reich hitlérien fait pression pour récupérer les anciennes colonies allemandes, la Pologne – comme elle le fera aux moments de l'Anschluss ou de la

(23) Ben Guigui Jean, *Israël Zangwill: penseur et écrivain*, Toulouse, ed. Jean Ben Guigui, 1975.

(24) La *Ligue Maritime et Fluviale*, le journal *La Mer*, et l'*Union des Pionniers Coloniaux*.

(25) Hunczak Taras, «Polish Colonial Ambitions in the Inter-War Period.», *Slavic Review*, décembre 1967, N°4, pp.648-656.

conférence de Munich – s'efforce de ne pas rester en marge des négociations et espère bien obtenir des compensations à son tour. Selon Varsovie, la Pologne doit participer à la redistribution des ex-colonies allemandes. Les régions de Poméranie, de Haute-Silésie et de Posnanie faisant partie du Reich wilhelmien avant que ce dernier ne soit destitué de ses colonies après la première guerre mondiale, la Pologne peut légitimement revendiquer une part égale de territoires coloniaux en proportion de ses territoires anciennement allemands.

Józef Beck fait un discours à Genève sur les revendications coloniales, prouvant, selon l'ambassadeur, que le ministre possède une grande qualité, « *celle de connaître et d'exploiter les thèmes qui plaisent à ses compatriotes (...) au cœur du peuple d'émigrants qu'est le peuple polonais* » (26). Puis Léon Noël expose les causes diverses des aspirations coloniales, et d'abord « *le fait que la Pologne se considère comme une grande puissance.* » Il évoque ensuite « *l'attrance instinctive des pays chauds sur les habitants des contrées humides et froides* » avant d'en venir aux deux raisons principales selon lui : le surpeuplement et « *l'existence sur le sol polonais de minorités ethniques dont la Pologne commence à supporter difficilement la présence. Il en résulte que, si quelque bonne fée demandait à la Pologne de lui révéler ses désirs en matière coloniale, la Pologne répondrait qu'elle a envie de deux colonies : l'une pour y mettre ses juifs ; l'autre pour y installer ses propres enfants.* » L'ambassadeur souligne ensuite ce qu'il estime être « *la fin des illusions* » concernant les possibilités d'émigration juive en Palestine. En conclusion de sa dépêche, l'ambassadeur estime que ces revendications polonaises restent toutefois dans le « *domaine des idées générales et de celui des rêves imprécis – deux domaines qui se confondent volontiers en pays slave* » croit savoir le diplomate.

Il insiste en conclusion sur le fait que ces revendications pourraient inciter Varsovie à s'associer aux Etats révisionnistes. Cette peur d'un rapprochement germano-polonais autour des revendications coloniales jouera favorablement dans l'accueil français des propositions polonaises. En 1939, le service *Europe* du Quai d'Orsay envoie une note à Léon Noël indiquant que « *la France est prête à faire des concessions pour ne pas que la Pologne se rapproche trop de l'Axe, mais elle fait savoir qu'elle ne tolère pas cette propagande* » (27). Cette dépêche montre la position française, teintée d'un certain mépris vis-à-vis des aspirations polonaises et accordant peu d'intérêt au sort des populations juives, l'élément essentiel étant de ne pas décourager les prétentions de Varsovie afin de maintenir l'alliance franco-polonaise.

En septembre 1936, la délégation polonaise informe la SDN de ses revendications coloniales. La revue juive *Nasz Przegląd* réagit en regrettant le mélange dans cette réclamation de la question juive avec celle des matières premières. Le *Kurier Warszawski* voit lui dans l'émigration un espoir de mettre fin à l'antisémitisme qui puiserait selon le quotidien « *son dynamisme dans l'idée d'une prétendue impossibilité de résoudre la question juive, autrement que par la violence* ».

(26) AMAE, série Z Pologne, vol.420, p.8, de Noël à Paris, le 30.09.1936

(27) AMAE, série Z Pologne, vol.421, p.43, de Europe à Noël, le 8.03.1939

Réagissant aux demandes diplomatiques polonaises et aux visites de différentes organisations juives, le ministre des Colonies français, Marius Moutet, répond favorablement à l'étude de ces projets, comme il l'affirme dans son interview donné au *Petit Parisien*. Le 17 janvier 1937, l'ambassadeur s'entretient avec Józef Beck à propos de la déclaration de Moutet. Léon Noël essaye de mettre le ministre polonais en garde contre toutes illusions d'actions imminentes. Mais, d'après le diplomate, ce qui importe au ministre « *avant tout pour l'instant, [c'est] la possibilité de rendre quelque espoir dans l'avenir à une population, généralement misérable et qui a l'impression de se trouver dans une situation sans issue* » (28).

Le 19 janvier 1937, Moutet signale au gouverneur de Madagascar qu'il a rencontré différentes associations israélites. Le ministre des Colonies évoque une « *étude préliminaire, mais déjà assez poussée de la question* » qu'ils auraient confiée au gouverneur. Il lui demande de l'étudier « *de près, mais avec beaucoup de circonspection* » (29). Le même jour, Alexis Léger informe Léon Noël de l'avancée des négociations parisiennes sur Madagascar auxquelles participe le *Comité pour la Défense des droits des israélites*. Selon le secrétaire général du Quai d'Orsay, cette organisation poursuivrait une action parallèle au sionisme « *en renonçant à toute idée de nationalisme israélite. De ce fait les concours qu'elle espère recueillir à l'étranger sont incertains et ses agents peuvent se faire illusion sur la portée des assurances officielles qu'ils recueillent* » (30).

Le 30 janvier, dans une longue interview au *New York Times*, Józef Beck explique que l'émigration d'environ 50000 personnes par an réglerait le problème de « *la surpopulation juive* » en Pologne (31). Puis le 2 février, *The Times* titre : « *The Jews in Poland. Problems of Emigration.* » L'article relate l'intervention de Józef Beck à la tribune de Genève appelant une « *attention immédiate* » à un problème qui concerne toute l'Europe selon le journaliste qui conclut : « *Efforts will no doubt have to be continued to find other territories for Jewish settlement, and the possibilities of Madagascar, as one instance, are not being overlooked.* » Le 3 janvier 1938, *The Times* évoquera de nouveau le projet Madagascar lors des préparatifs de la future conférence d'Evian, ainsi que les projets brésilien et anglais, dont celui de British Guiana, « *the most hopeful area* ». Le relatif suivi de l'affaire par le journal britannique révèle l'importance de cette question pour les contemporains, ainsi que leurs préjugés favorables vis-à-vis du projet. Jusqu'en février 1939, *The Times* soutiendra les projets d'émigration en Afrique : « *There is no reason to wait and every reason for prompt and extensive action* ».

Le 16 février 1937, à la demande du Quai d'Orsay, Marius Moutet prend position sur le plan Madagascar et de Nouvelle-Calédonie et affirme que la question financière reste « *le principal obstacle à la réalisation de ces projets* » (32). Il précise qu'il a été contacté également par la *Société d'Emigration et de Colonisation juive* et la *Ligue*

(28) AMAE, série Z Pologne, vol.330, p.176, N° 47, de Noël à Paris, le 17.01.1937

(29) CAOM 1B 132, de Moutet à Cayla, n°72, le 19.01.1937

(30) AMAE, série Z Pologne, vol.330, p.179, N° 34, de Léger à Noël, le 19.01.1937

(31) p.82 in Tonini Carla, *op. cit.*

(32) AMAE, série Z Pologne, vol.330, p.187, N° 177, de Moutet au MAE, le 16.02.1937

Territorialiste Juive. Marius Moutet demande à ces différentes organisations de se mettre d'accord afin de lever des fonds pour résoudre ce problème financier. Le 5 mai, le ministre des colonies reçoit l'ambassadeur ukasiewicz ainsi qu'une commission, présidée par Mieczyslaw Lepecki. Cette commission polonaise doit se rendre à Madagascar afin d'étudier les possibilités d'établissement. Deux délégués juifs participent à la mission, Salomon Dyk, ingénieur agricole à Tel-Aviv, et Leon Alter, directeur de l'HCICEM à Varsovie (33). La mission arrive le 3 juin 1937. Trois zones ont été visitées: entre Soavinandriana et Tsiroanomandidy, entre Ihosy et Betroka, et dans le massif d'Ankaizina. Selon le gouverneur, ces régions présentent le double avantage d'offrir une superficie assez importante de terres disponibles et de présenter un climat relativement tempéré dû à l'altitude, ces régions étant situées entre 700 et 1100 mètres (34). Arkady Fiedler, un journaliste ayant participé à la mission polonaise, est tellement enthousiaste qu'il titre un de ses articles: « Madagascar, seulement pour les Polonais. » Il publiera par la suite un livre, *Jutro na Madagaskar* (35) ! En Pologne, le projet devient un sujet de conversation à la mode, la presse ne parlant que de sa beauté et de sa fertilité. L'extrême-droite finit même par reprocher au gouvernement de donner aux populations juives cette île magnifique (36). Il inspirait également de nombreuses blagues et chansons satiriques dans les communautés juives, sans doute pour conjurer son aspect humiliant comme le suggère Joseph Marcus (37).

En octobre 1937, Lepecki rend un rapport de 250 pages, dans lequel il estime que le coût et le nombre limité de personnes susceptibles d'être envoyées font que le projet n'est ni utile, ni réalisable. En effet, selon le major Lepecki, Madagascar pourrait recevoir 15000 familles, soit environ 60000 personnes, dont une moitié d'agriculteurs, pour autant de marchands (38). Leon Alter quant à lui estimerait réalisable l'installation d'environ 2000 personnes. Salomon Dyk ne fait pas d'estimation, mais alerte l'organisation *American Jewish Committee* des risques sanitaires, de même que Leon Alter qui souligne justement les inévitables oppositions locales face à ce projet.

En novembre 1937, à la veille de la visite à Varsovie du ministre des Affaires étrangères Yvon Delbos, le *Comité pour la défense des droits des Israélites* lance un appel à l'opinion publique polonaise pour l'arrêt des violences. En effet, des « journées sans juifs » sont instaurées à l'Université tandis que les bombes, les agressions et les boycotts se multiplient. Les combats sont quasi-quotidiens dans les universités de

(33) L'Hicem fut créée à Paris en 1927 afin d'assister les populations juives européennes dans leurs migrations. Cette organisation regroupait différentes structures dont l'*Association Israélite de Colonisation* créée par le baron Maurice de Hirsch en 1891, l'organisation HIAS, ou *Hebrew Immigrant Aid Society*, ainsi que *Emig-Direkt* créée à Berlin en 1921. Leon Alter dirige également depuis 1924 *Towarzystwo Opieki nad Emigrantami*, ou Association de Protection des Emigrés.

(34) CAOM 3B 108, de Cayla à Moutet, le 22.06.1937

(35) Fiedler Arkady, *Demain à Madagascar!* 1939 Passionné par l'île, il publiera également *Zarliwa wyspa Beniowskiego* en 1946, *Gorąca wieś Ambinatelo* en 1953 et *Wyspa kochających lemuruów* en 1957.

(36) P315 in Kortzec Pawel, *op. cit.*

(37) P395 in Marcus Joseph, *Social and political history of the Jews in Poland, 1919-1939*, Berlin-New York-Amsterdam, Mouton Publishers, 1983.

(38) AMAE, série Z Pologne vol.332, p.80, N°95, de Noël au MAE, le 14.02.1938.

Lwów, Wilno et Varsovie et l'ambassadeur français ne cesse de s'alarmer car « *personne n'entrevoit de solution pratique* ». On ne trouve d'autant pas de solutions que le gouvernement, selon Léon Noël, semble à présent tolérer ces excès: « *Peut-être juge-t-il son autorité trop faible pour lutter contre un mouvement profond et incontestablement populaire. Mais même s'il le pouvait, il n'est pas certain qu'il le voudrait. Dans l'incapacité où l'on se trouve en Pologne de régler les questions politiques et sociales les plus importantes, les dirigeants peuvent être amenés à considérer comme un moindre mal que la passion antisémite occupe les esprits.* » Il ajoute avec raison que « *certains éléments des milieux gouvernementaux paraissent tenter d'aller plus loin et d'essayer de tirer parti d'un mouvement dont ils connaissent toute la puissance.* » Enfin, l'ambassadeur s'interroge sur le rôle joué par Berlin dans cette affaire. Selon lui, « *plus le nationalisme polonais sera antisémite, et moins il sera en état de résister à l'emprise allemande* » (39).

De façon étrange, malgré les multiples avertissements concernant le manque de faisabilité du projet et les estimations divergentes de la mission, le 30 décembre 1937, le Quai d'Orsay prévient Léon Noël que l'émigration paraît « *devoir entrer prochainement dans une phase active* ». Avec l'imminence de la mise en place du projet, une nouvelle polémique fait son apparition dans les discussions interministérielles et diplomatiques: le problème du transport. Alors que la Pologne vient de retirer aux compagnies maritimes françaises les concessions de transports des émigrants polonais vers l'Amérique, le Quai d'Orsay voudrait que cette émigration juive soit effectuée sur des navires français (40). En effet, le 23 décembre, Moutet avait fait savoir au Quai d'Orsay qu'il avait reçu la mission Lepecki en acceptant un « *premier essai de colonisation agricole* » avec « *un nombre restreint d'émigrants offrant toutes garanties morales, physiques, intellectuelles et professionnelles.* » Après avoir rappelé le nécessaire soutien financier polonais, il prend soin de préciser en concluant: « *Enfin, j'ai indiqué que cette mesure ne devra être, en aucun cas, interprétée comme une disposition prise pour ou contre un élément ethnique polonais, mais qu'elle devrait apparaître comme un acte de collaboration avec le Gouvernement de Varsovie* (41) ». Si les désirs des populations concernées ne sont pas encore pris en compte, l'administration s'efforce cependant de préserver les apparences.

Or le 7 janvier 1938, René Massigli informe l'ambassadeur à Varsovie qu'il ne faut plus donner suite au télégramme précédent annonçant la mise en place imminente du projet. Le Quai d'Orsay recule d'autant plus sur cette affaire que l'on commence à se soucier de ses aspects idéologique et moral.

Léon Noël délivre alors une analyse des principales raisons de l'antisémitisme polonais. Il rappelle les conflits d'intérêt entre la classe moyenne polonaise émergente et la classe moyenne juive préexistante ainsi que la venue récente de milliers de personnes expulsées de la Russie tsariste(42), ou réfugiées depuis l'avènement de la

(39) AMAE, série Z Pologne, vol.332, p.32, N°594, de Noël à Delbos, le 22.12.1937.

(40) AMAE, série Z Pologne, vol.332, p.41, du MAE à Noël, le 30.12.1937.

(41) De Moutet au MAE le 23 décembre 1937, N°1341, K-Afrique 91.

(42) D'après le discours officiel, la Pologne se considère en droit de résoudre un problème créé par la Russie tsariste en expulsant massivement des populations juives sur le territoire du Pays des bords de la

Russie soviétique. Mais malgré toutes les violences, il précise ne pas croire en la solution malgache, car d'après lui, « *les sionistes et les juifs orthodoxes ne veulent pas entendre parler* (43) ». Le 14 janvier 1938, le Quai d'Orsay confirme au ministère des colonies qu'il n'est plus favorable au projet de Madagascar. Les Juifs polonais ne sont pas des paysans et ils exerceraient une concurrence commerciale néfaste dans la colonie selon le ministère. En revanche, l'Amérique de Sud paraîtrait être une terre plus propice à cet « exode ». Consulté sur ce projet, Théodore Steeg, nouveau ministre des Colonies, semble partager ce manque d'enthousiasme et aimerait également voir se diriger les flux d'émigration vers l'Amérique.

L'implantation juive et l'opinion malgache

Si le projet avait quelques espoirs d'aboutissements, l'opposition locale poserait une difficulté supplémentaire. En effet, le plan Madagascar, puis l'écho des conclusions de la mission polonaise, entraînerent un important débat dans la presse locale, révélateur des perceptions des populations juives et de la colonisation. Dans *Le Journal de Madagascar* du 9 février 1938, un dénommé Lutécus s'adresse « *aux mangeurs de juifs!*... ». Dans un article qui va faire débat dans les communautés malgaches, il affirme soutenir ce projet qu'il fantasmait un peu en affirmant : « *Les juifs polonais arriveront avec des gros capitaux, qui permettront de construire des routes, d'assainir la région* (44) ».

« *Un Madécasse* » lui répond qu'il refuse de s'« *en-juiver* » et que « *Madagascar serve de dépotoir* ». Un abonné, Rakoto, s'inquiète du prétendu pouvoir financier de ces nouveaux arrivants : « *Nantis de capitaux, ils auront vite fait de s'emparer des principaux fonds de commerce* ». Il expose sa vision du cas palestinien : « *Nous ne sommes pas plus intelligents, plus subtils que les Arabes en Palestine pour ne pas subir comme eux les vexations, exactions et abus de toutes sortes de la part des juifs.* » Enfin, il s'inquiète de leur supposée mauvaise influence sur la perception des autres colons : « *L'indigène de la brousse ne fera pas de distinction entre un juif (malgré son nez) et un français authentique auquel il doit respect* ».

Le 14 février, un journaliste répond à Lutécus : « *il ne faut pas nier l'intelligence du juif, mais il faut reconnaître que celle-ci est destructrice, qu'il ne sait vivre qu'en parasite.* » Puis, un ex-propriétaire en Volhynie, G. Olsoufieff, s'adresse à Lutécus en mettant en avant ses origines : « *J'ai vu de mes propres yeux tout, j'ai observé cette saleté repoussante, qui n'est non seulement l'apanage des plus pauvres, mais montant jusqu'aux juifs excessivement riches.* » Le 22 février, *La Dépêche de Madagascar* reprendra « *les principaux passages de cet excellent article* ».

Le journal *L'Effort* en appelle à la solidarité : « *Contre l'invasion juive, colons, serrons-nous les coudes* », avant d'élargir le prétendu péril, contre les « *deux juifs,*

Vistule. Il est fait référence ici à la Zone de résidence, créée par Catherine II en 1791 suite à la partition de la Pologne, afin de concentrer une population juive considérée comme envahissante par les autorités moscovites. D'après le recensement de 1897, 94% des Juifs de Russie vivaient dans la Zone de résidence. La proportion de la population juive de Varsovie est passée de 4,5% en 1781 à 33,9% en 1897, de même celle de Lodz passait de 5,7% en 1781 à 31,8% en 1897. In Minczeles Henri, *op. cit.*

(43) AMAE, série Z Pologne, vol.332, p.52, N°43, de Noël à Delbos, le 15.01.1938.

(44) Dossier de presse: CAOM SG Madagascar (1) c.330 d.865.

MM. Blum, Marius Moutet » que l'on désigne à tort comme responsables de ce projet. Le 18 février, dans *Le Journal de Madagascar*, un autre écrivain affirme à Lutécious : « moi aussi je les aime à condition qu'ils restent là-bas. » Il argumente son refus avec l'aide d'un macabre calcul issu du dernier ouvrage d'un « brave français », Louis-Ferdinand Céline, affirmant qu'il y eut durant la guerre mondiale « UN juif pour 1300 tués français. » Pour lui, « le 1/1300^e de tués [représente] toute l'étendue des droits des juifs sur notre territoire ». Puis l'auteur s'amuse à sa façon : « Et ces métiers que cela va faire ! Vous allez voir de ces grosses malgaches à nez en clef de FA ! Ah ils n'avaient pas besoin de ça ! », avant de conclure son article : « Il y a cependant une méthode de colonisation juive qui, s'appelle je crois « la méthode Pogrom » employée en Russie et en Pologne et qui donne paraît-il de bons résultats quand ça ne marche pas. Oh, en dernier ressort, bien entendu ! ». Le ton de connivence avec lequel cet auteur s'adresse aux lecteurs pour affirmer des positions aussi violentes surprend, mais il convient de faire la part entre la violence inhérente à la presse de l'époque et celle dirigée en particulier contre les populations juives.

D'autres journaux en profitent pour évoquer la colonisation, comme *Le Petit Tananarivien* qui juge que ce projet est symbolique du manque d'intérêt de Paris envers Antananarivo et d'une certaine désagrégation de l'empire. *Le Paris-Tana* expose également son opposition d'un point de vue financier et pratique. « Où fixer le Juif errant ? » s'interroge le journal qui considère que ce n'est pas aux Malgaches de payer, au sens propre du terme. De même, *Le Proletariat Malgache* semble soutenir la colonisation juive-polonaise, à condition qu'elle s'effectue « sans dépense de l'administration locale ». Seul un article est résolument positif dans le dossier de presse consulté. Il est tiré de *L'Echo du Sud* du 26 février 1938 qui évoque comme argument en faveur du projet la joie de vivre et le succès relatif de l'installation des sionistes à Tel-Aviv.

En métropole, un article est particulièrement remarqué par les diplomates. L'ancien gouverneur général de Madagascar, Marcel Olivier, s'exprime dans *L'Illustration* du 19 février 1938 pour affirmer son opposition à un projet inenvisageable du fait des conditions climatiques. L'assistance aux populations juives d'Europe centre-orientale est, selon l'ancien gouverneur, irréalisable dans n'importe quel territoire français. « Si nous possédions réellement, à Madagascar ou ailleurs, de vastes domaines habitables et déserts, notre millénaire générosité n'aurait-elle pas spontanément institué là un asile de résurrection dans la sécurité où pourraient aborder, parmi bien d'autres, les éternels errants d'Israël ? » s'interroge-t-il faussement en conclusion.

Du côté polonais, en revanche, on se refuse à abandonner le projet. Il est mis au point un récapitulatif du travail concernant Madagascar : « *Zestawienie ogólnie prac w sprawie osadnictwa na Madagaskarze* (45) ». Ce récapitulatif de 67 pages comprend une ébauche de contrat franco-polonais, ainsi qu'un mémoire rédigé en français sur le « problème de l'émigration juive ». Le contrat prévu concernerait un terrain du district de Bealany de 45000 ha, accueillant 15000 familles. Le contrat contient un éventuel protocole secret préfigurant un condominium franco-polonais sur l'île.

(45) AAN, MSZ, 9826, 8.1.1938, p.96-99 in Tonini Carla, *op. cit.*

Zarychta et Drymmer sont prêts à agir et joignent des lettres à envoyer par Józef Beck au ministre du Trésor polonais, ainsi que des ébauches de justification morale.

L'apparente imminence du projet entraîne des demandes similaires de la part de la Roumanie ainsi que des demandes isolées de citoyens autrichiens demandant l'asile dans les colonies françaises. Le projet commence de même à intéresser les autorités allemandes. Le dimanche 11 avril 1938, Joseph Goebbels se confie à son journal: «*Discuté longuement au petit-déjeuner au sujet de la question juive. Le Führer veut chasser totalement les Juifs d'Allemagne. [Les envoyer] à Madagascar ou quelque chose de ce genre. Bonne idée! Il est convaincu qu'ils sont eux-mêmes issus d'une ancienne colonie pénitentiaire. Cela se peut bien. Un peuple châtié par Dieu.*»

Problèmes moraux et financiers, ou la fin du projet

A la suite de l'Anschluss, la situation politique se tend en Europe et le Quai d'Orsay continue d'afficher son refus du projet malgache. Le 8 avril 1938, le ministère fait connaître à ses ambassadeurs sa position concernant la colonisation de Madagascar, à savoir que les problèmes d'ordre financier et le risque de voir les populations juives concurrencer les populations locales dans le petit commerce font que le gouvernement français s'oppose «*à l'installation en masse de colons juifs.*» Le ministère précise à l'ambassadeur de Varsovie qu'il doit relayer l'information auprès des personnes «*abusées par le bruit fait autour de cette question et des prétendus projets auxquels elle aurait donné lieu.*» Le ministère français est opposé au projet et tient à le faire savoir. Le Service d'Information et de Presse reçoit une note contenant le schéma d'un article à diffuser dans *Le Temps* sur «*le peu de fondements des bruits d'une immigration massive à Madagascar.*» L'article doit relayer l'information que celle-ci est impossible, et que les essais envisagés ne devront avoir qu'un «*caractère plutôt symbolique*» de par leur portée limitée (46).

Relancé en mai 1938 par le Foreign Office, soucieux de limiter les arrivées en Palestine mandataire, le Quai d'Orsay demande l'opinion du nouveau ministre des Colonies, Georges Mandel, concernant ce projet. Il s'y déclare totalement opposé pour des raisons financières, politiques et pratiques, avant de pointer un nouveau problème: «*A supposer que dans un avenir plus ou moins lointain, des colons juifs réussissent à fonder une communauté importante et prospère, ne pourrait-on pas redouter que le Gouvernement de l'Etat d'où ces colons sont issus, ne finisse par revendiquer la colonie peuplée par ses anciens ressortissants?*» (47).

Le problème des réfugiés autrichiens redonne temporairement de l'importance au projet Madagascar. Mais la crise tchécoslovaque, durant laquelle la Pologne refuse de différer l'obtention de ses revendications territoriales, complique les relations franco-polonaises bien que Paris soit enclin à accorder des concessions à la Pologne afin de la maintenir dans le camp allié. «*La France pourrait compter sur la reconnaissance totale de la Pologne si celle-ci pouvait obtenir ou une Colonie si petite fut-elle ou des concessions particuliers dans des Colonies Françaises*»(48) fait

(46) AMAE, série K-Afrique, n°354, le 28.06.1938, de Noël à Bonnet.

(47) AMAE, série K-Afrique 91, n°797, le 25.05.1938.

(48) SHAT, 7N 3024, Pologne, Le 20 décembre 1938, Rapport sur la politique extérieure de la Pologne

remarquer le 2^e Bureau durant l'hiver 1938. Quelques mois plus tard, alors que les revendications allemandes se faisaient de plus en plus pressantes, l'ambassadeur français fait un rappel des raisons motivant les revendications polonaises. Il conclut en affirmant que *« pour comprendre ce que ce mot peut évoquer dans un pays comme celui-ci, il faut passer du plan de la raison à celui du sentiment. (...) ces rêves naïfs ne déplaisent nullement au gouvernement polonais »* (49). Derrière le dédain affiché par l'ambassadeur français se trouve néanmoins la réalité de la popularité et de l'ampleur des aspirations coloniales.

Le projet est évoqué lors de la Conférence d'Evian de juillet 1938, mais celle-ci est convoquée pour résoudre le problème des réfugiés juifs venant d'Allemagne et d'Autriche, et le gouvernement polonais n'y est même pas convié. La Conférence n'aboutit à rien, et Chaim Weizmann, futur président d'Israël, peut affirmer dans *The Manchester Guardian*: *« The world seemed to be divided into two parts – those places where the Jews could not live and those where they could not enter. »* Sur un ton différent, Joachim von Ribbentrop ne dit fondamentalement pas autre chose à Georges Bonnet lorsque celui-ci lui confie la volonté du gouvernement français de transférer 10 000 Juifs à Madagascar: *« Nous voulons tous nous débarrasser de nos juifs, mais la difficulté tient au fait qu'aucun pays ne désire les accueillir »* (50).

Malgré toutes ces difficultés, il est intéressant de constater qu'il est toujours question du projet à Varsovie. En lien avec certaines organisations juives, le *ydowski Komitet Kolonizacyjny* est créé en novembre 1938, dirigé par le grand rabbin de Varsovie, Mojesz Schorr. En février 1939, un proche collaborateur de Beck s'efforce encore de convaincre Léon Noël en lui exposant le point de vue du gouvernement polonais concernant la question juive:

- 1°) *Un nombre important de juifs polonais devra nécessairement émigrer.*
- 2°) *Cette émigration ne saurait, en aucun cas, prendre le caractère d'une mesure de coercition et elle devra être organisée en plein accord avec les intéressés.*
- 3°) *Seule une action internationale est susceptible de donner au problème une solution ».*

Le diplomate polonais considère pour finir que le Royaume-Uni doit trancher la question palestinienne avant la réunion de cette hypothétique action internationale. Léon Noël s'enquiert alors du nombre approximatif de la population devant émigrer. *« Deux millions, m'a-t-il répondu, en comptant l'excédent de population juive des pays voisins de la Pologne, Lithuanie, Tchécoslovaquie, Roumanie, Hongrie »* (51). Selon l'ambassadeur, *« ces vues du gouvernement polonais paraissent assez raisonnables »*, d'autant plus qu'elles présentent l'avantage pour le diplomate d'éviter l'émigration en France. Second avantage, l'émigration enlèverait à l'Allemagne nazie un puissant levier de sa propagande: la question juive et l'instrumentalisation de l'antisémitisme. Malgré ce soutien affiché par l'ambassadeur, il ne sera plus question après cette date

(49) AMAE, De Noël à Bonnet, série K-Afrique 91, N°87, de Noël à Bonnet, le 07.02.1939.

(50) P. 298, in Friedlander Saul, *L'Allemagne nazie et les Juifs: Les années de persécution, 1933-1939*, Paris, Le Seuil, 1997.

(51) AMAE, série Z Pologne, vol.332, p.187, N°18, de Noël à Bonnet, le 6.02.1939.

du projet dans les archives du Quai d'Orsay (52). Si le plan Madagascar revient parfois à l'ordre du jour en avril 1939, il ne concernera plus qu'une installation d'ouvriers polonais.

A partir du printemps 1939, la montée des tensions crée une vague d'union nationale en Pologne et apaise provisoirement le climat politique et les violences antisémites. Le gouvernement polonais se prépare à la guerre et met globalement en veille ses lois discriminatoires. Symboliquement, un mois avant la guerre, le président Mociski prie à la synagogue de Wilno pour préserver la Pologne. Le projet réapparaît du côté nazi durant la seconde guerre mondiale au moment de la victoire sur la France. Comme nous l'avons vu, dès 1938, les Allemands étaient informés de l'existence du projet. Cela semble avoir retenu l'attention de Heydrich qui adressait les instructions suivantes à un membre de son personnel, Adolf Eichmann : *«Veuillez réunir sans tarder les éléments d'un mémorandum. (...) [Celui-ci] doit montrer clairement que, sur sa base actuelle (l'émigration), la question juive ne peut pas être résolue (problème de financement, etc.) et que nous devons donc commencer à envisager une solution internationale, comme il s'en négocie déjà entre la Pologne et la France»* (53).

La reprise du projet par les nazis et la mise en place du génocide

La décision d'entreprendre le génocide juif relève d'une mécanique extrêmement complexe que je ne vais pas détailler ici. Pour comprendre l'importance du projet Madagascar dans celle-ci, je résumerai rapidement la chronologie menant progressivement à la conférence de Wannsee. Comme le résume Christopher Browning *«par la force des choses, la conquête de la Pologne va obliger les nazis à chercher un nouveau type de solution à leur problème juif* (54) ». Dans un premier temps, à la fin de septembre 1939, les dirigeants nazis ont d'abord conçu un projet d'Etat juif sous administration allemande. *«On y mettra également tous les Tsiganes et autres indésirables»* précise Heydrich (55). Face aux difficultés rencontrées dans les transferts de population, et voyant l'imminente victoire sur l'Empire français, Himmler rédige en mai 1940 un mémorandum qui est transmis à Hitler. Il porte sur *«Quelques réflexions sur le traitement des populations étrangères à l'Est»* évoquant l'émigration des Juifs vers une colonie. *«J'espère effacer le concept même de Juif grâce à une possible émigration en masse vers une colonie en Afrique ou ailleurs (...)*.

Aussi cruel et tragique que puisse être chaque cas individuel, cette méthode est encore la plus douce et la meilleure si l'on rejette la méthode bolchevique d'extermination physique d'un peuple parce qu'on est intimement convaincu qu'elle est non germanique et impossible.» (56). D'après Himmler, Hitler paraît séduit : *«Le Führer a lu les six pages jusqu'au bout et les a trouvées très bonnes et très justes.»* Le mémorandum est

(52) Cependant le dossier « Madagascar » du Quai d'Orsay n'existe plus dans les archives.

(53) P. 222 in Friedlander Saul, *op. cit.*

(54) P.36 in Browning Christopher, *Les origines de la Solution Finale*, Paris, Le Seuil, 2009.

(55) P.67 in Browning Christopher, *op. cit.*

(56) P.153 in Browning Christopher, *op. cit.*

distribué aux responsables à l'Est et, le 10 juillet 1940, les expulsions du Reich élargi vers le Gouvernement général sont suspendues tandis que les constructions des ghettos de Varsovie et de Cracovie sont arrêtées.

Le 15 août 1940, Eichmann et ses assistants ont mis au point un *Madagascar Projekt* prévoyant l'émigration de 4 millions de Juifs sur 4 ans, avec un gouvernement autonome sur place. Devenue protectorat allemand, Madagascar pourrait alors servir de gigantesque prise d'otages ; l'Allemagne menaçant les populations de l'île de représailles, si leurs coreligionnaires américains n'adoptaient pas une « bonne conduite » envers le Reich. Le projet malgache nazi, né de circonstances militaires dans l'euphorie de la victoire sur la France, allait mourir de circonstances militaires. Les difficultés à vaincre la Grande-Bretagne, qui deviennent évidentes en septembre 1940, rendent impossible le contrôle des voies maritimes, et donc la réalisation du plan. Inspiré par le Birobidjan, et excité par la perspective de la conquête de l'URSS, le plan Madagascar est provisoirement remplacé par une réserve juive en Russie dans un « *territoire restant à déterminer* » comme l'indique Eichmann dans un rapport à Himmler en décembre 1940.

Pour Christopher Browning, le plan Madagascar a représenté de par son caractère global, et mortifère dans son application, une « *étape psychologique importante* » vers l'*Endlösung*. « *Une fois de plus, ils se laissèrent envoûter par la vision exaltante d'une solution rapide et totale, une fois de plus, ils connurent la désillusion. Le désir, bien plus le «devoir», de résoudre la «question juive» continuait à les poursuivre, et plus leur frustration augmentait, plus s'abaissait le seuil menant à l'extermination de masse (57)* ».

Conclusion

Si le projet malgache nazi fut une « *étape psychologique importante* » menant à la Solution Finale, le projet Madagascar franco-polonais fut une étape cruciale dans le fait d'imaginer ce génocide. Sándor Márai considère dans un roman contemporain que « *la guerre commencera vraiment le jour où, dans le monde entier, les gens, qui évoquent chez eux, en toute tranquillité, leurs projets et leurs soucis, entendent tout à coup prononcer le mot «guerre», oui, le jour où, au lieu de se taire en baissant les yeux, saisis de terreur, ils diront : «eh bien, oui, c'est la guerre», et ce avec un naturel parfait, en évaluant de sang-froid le degré de probabilité du conflit (58)* ». Dans la même logique, on pourrait affirmer que le génocide a commencé lorsque les idées extrémistes consistant à vider le continent européen de sa population juive ne furent plus considérées comme des absurdités, mais qu'un ministre des Colonies répondit : Comment ? Où ? Combien ? L'historien israélien Saul Friedländer conclut son chapitre intitulé « *Paris, Varsovie, Berlin – et Vienne* » en considérant que ce plan malgache, ainsi que « *l'attisement d'un antisémitisme préexistant* », prépara le terrain à « *la collaboration active de certains et à l'assentiment passif de la grande majorité (59)* ».

(57) P.191 in Browning Christopher, *op. cit.*

(58) P.124-125, in *Divorce à Budá*, (1935), Paris, Albin Michel, 2002.

(59) P.227 in Friedländer Saul, *op. cit.*

De fait, ce projet ne paraît jamais avoir réellement étonné les autorités françaises. Et si le Quai d'Orsay relevait l'ampleur des violences quotidiennes subies en Pologne par les populations juives, ce furent d'autres préoccupations qui motivèrent l'intérêt des autorités françaises pour ce plan. Avant tout, Paris cherchait à ménager un allié en lui faisant espérer quelques concessions coloniales ; une entreprise qui soulevait principalement des problèmes d'ordre financier dans l'esprit de l'administration française.

Événement rare et intéressant, la polémique concernant le plan Madagascar était ressortie en juin 1969 dans la revue *Esprit*. Dans un court article, Roger Errera accusait le gouvernement français d'« *indifférence en matière de génocide* ». Il estimait que les dirigeants avaient sciemment préféré ne pas agir, et d'après lui pour deux raisons principales : le mépris pour les Juifs et l'incompréhension face au génocide. Il accusait alors nommément Georges Bonnet, un des ministres des Affaires étrangères concernés par le dossier, notamment pour sa rencontre avec von Ribbentrop durant laquelle le plan Madagascar avait été abordé. Bonnet se défendit dans le numéro de décembre 1969 en arguant de sa participation à la création du *Comité Central des Réfugiés* pour recueillir les réfugiés juifs allemands, en décembre 1938 avec Louise Weiss. Ensuite, il défendait la cause de la France, en pointant le fait que, selon lui, les Alliés n'avaient guère mieux agi. Enfin, le ministre niait l'existence d'un entretien avec Ribbentrop, « *pure invention* ».

La discussion se poursuivit dans le numéro de février 1970 et Georges Bonnet, ne revenant plus sur l'entretien avec le dirigeant nazi qu'il reconnaissait implicitement, s'en prenait cette fois au plan Madagascar. Il déclarait que ce n'était pas la France, mais le Royaume-Uni qui avait envisagé « *d'utiliser certaines colonies pour une installation définitive des Israélites allemands* ». Puis, il précisait que « *tout le Gouvernement et moi-même y étions fermement opposés* ». Il poursuivait en considérant que « *tout ce débat n'aurait d'intérêt que si vraiment nous avions fermé la porte aux Israélites allemands qui se réfugiaient en France. Mais au contraire, nous leur ouvririons sans réserves nos frontières.* » Les réfugiés internés, la réalité du plan malgache, et la responsabilité française ne seront pas évoqués par le ministre. Pourquoi ? Mémoire sélective, culpabilité personnelle poussant aux mensonges, volonté de préserver une certaine image de la France, négationnisme assumé, rien ne nous permet de trancher entre ces diverses possibilités, qui ont également pu se succéder dans l'esprit de Georges Bonnet.

Dans sa réponse, Roger Errera poursuivait sa réflexion concernant le plan Madagascar et s'interrogeait en conclusion : « *Qu'en fait il en soit allé autrement et que les gouvernements français aient longuement ouvert les portes du pays ne rend pas vaine une dernière question : que se serait-il passé, et comment l'opinion aurait-elle réagi si un gouvernement français avait tenté d'exécuter le projet ?* ». Cette question, troublante, est essentielle. Mais, elle est insoluble. En revanche, ce plan fait émerger une autre question qui pour ne pas être insoluble n'en reste pas moins extrêmement complexe : celle de la responsabilité de la France et des Français, par leurs écrits et par leurs positions politiques, dans le processus qui rendit possible de penser et d'accomplir la Shoah, notamment à travers le projet malgache.

Nous ne nous permettrons pas d'émettre le moindre avis sur cette question de la responsabilité française dans le génocide juif, non par prudence universitaire, mais par la conscience de la complexité de cette question commandant une certaine humilité. Que la puissance culturelle et politique que fut la France eut une influence dans la marche du monde, cela est indéniable. Que cette marche se fasse vers le progrès ou dans la violence. L'influence française est inévitable dans les forces profondes de ce crime européen. Mais à quel point? Comment connaître le poids de ces influences françaises dans les consciences des paysans ukrainiens participant aux assassinats, ou dans l'effort personnel de justification intellectuelle de chaque soldat allemand impliqué dans le génocide? Cela est plus difficile à mesurer. Y a-t-il même un intérêt à en discuter étant donné la difficulté d'avoir une réponse? Evidemment. Mais avec précaution, en reconnaissant la multitude des attitudes ainsi que leurs évolutions possibles.

Avec ce projet, la complexité de l'explication historique est représentée de manière caractéristique. Emettre des jugements paraît difficile. Plus précisément, ils devraient être confinés à certaines populations, et à certains moments. Ce n'est pas du raffinement intellectuel, ce fut la réalité. En effet, que ce soit au printemps 1937, ou lors de l'été 1938, les problèmes posés n'étaient pas les mêmes; et la compréhension des événements ne se faisait pas à la même vitesse selon qu'on se trouvât dans une organisation bundiste de Wilno, ou dans une association sioniste de New York. Pour un juif assimilé du Marais, ou pour un colon vivant à Antanarivo.

Le projet de Madagascar fut, à intervalles irréguliers, successivement une honte et un espoir, une tentative de sauvetage ou de meurtre, poussée par des raisons humanitaires ou par des raisons antisémites. Mis à part ceux dont l'attitude antisémite était évidente, comment critiquer les gens qui soutiendront le plan trop tôt, entretenant l'idée d'un «problème juif»? Comment critiquer ceux qui comprendront trop tard l'ampleur des persécutions, empêchant la mise en place d'une émigration salvatrice?

Du côté polonais, il ne faut pas oublier que ce projet fut inextricablement lié aux aspirations coloniales. Le fait que Madagascar ait éveillé l'intérêt de la Pologne, d'abord et en dernière instance, pour y envoyer des ouvriers polonais, montre que ce projet fut peut-être considéré par Varsovie, avant tout comme un moyen d'obtenir des compensations territoriales en Afrique. Selon Carla Tonini, Józef Beck aurait effectivement utilisé la question juive principalement pour obtenir satisfaction concernant ses revendications coloniales.

Néanmoins, si les intentions et les motivations peuvent diverger, ce projet fut bel et bien dirigé contre les populations juives. D'un côté, le gouvernement polonais s'appliqua à exploiter l'antisémitisme populaire, même s'il fut peut-être entraîné sur cette voie par la vague de violences initiée par les groupements extrémistes, tel le parti fasciste Ozon (60), dont l'arrivée sur la scène politique en 1937 marqua un net durcissement dans la politique intérieure, un revirement que soutenait dans sa grande majorité le gouvernement, ainsi que le président Mościski et le maréchal Rydz-Smigly.

(60) *Obóz Zjednoczenia Narodowego* (Camp de l'Union Nationale), parti créé en 1937 par le colonel Koc

D'un autre côté, et le soutien du projet par diverses organisations juives tendrait à le prouver, il y eut également face aux violences quotidiennes une réelle envie d'aider les populations juives à émigrer. Dans son *Dernier rapport* écrit lors de son internement en Roumanie, Józef Beck revient sur le « problème juif ». Il estime qu'il s'est efforcé « *de régler au mieux le problème de l'émigration (...) de trouver une solution raisonnable et humaine au problème juif (...) résoudre le problème juif de Pologne, qui devenait de jour en jour plus dangereux, par une entente honnête, sans rien concéder aux animosités de race alors en vogue* (61) ».

Si le ministre avait une vision humaine du projet malgache et rejetait les « *animosités de race* », il n'en considérait pas moins comme tout à fait naturel que les Juifs ne pouvaient rester en Pologne. Et il rappelait les principes qui selon lui rendaient incompatibles leurs activités en Pologne :

« 1° *la population juive, à quelque catégorie qu'elle appartienne, s'adapte difficilement à l'activité économique des autres groupes de la nation ; sa propre activité se déploie généralement dans un sens unique ;*

2° *le type du juif oriental, qui forme le gros de la population juive de Pologne, manque particulièrement de souplesse à cet égard ;*

3° *la modernisation de la vie économique (...) rend superflu, du point de vue économique et social, le petit commerce de détail, principal occupation des juifs de Pologne* (62) ».

En dehors des sphères gouvernementales, l'opinion publique polonaise semble avoir soutenu le projet. La preuve en est la popularité du slogan « *Zydz! na Madagaskar!* » que l'on retrouvait encore en Pologne populaire, réapparaissant particulièrement en force lors des événements antisémites de 1968 (63).

Ce projet et sa popularité nous poussent à nous interroger, avec Jean-Yves Potel, sur la co-responsabilité polonaise dans la Shoah (64). Cet historien forge cette notion à partir du fait qu'il y ait eu en Pologne – pays-témoin par la présence des camps sur son territoire – tant de meurtriers, de collaborateurs, et de témoins passifs ou consentants, malgré le nombre considérable de résistants, de justes, et de témoins révoltés. Nous voyons avec l'histoire de cette tentative d'implantation juive à Madagascar que la Pologne, par ses choix politiques de l'entre-deux-guerres, a permis de renforcer l'idée que les populations juives n'avaient pas de légitimité à rester en Europe, et ces choix politiques invitent à poursuivre l'interrogation de Jean-Yves Potel : quelle est l'ampleur de la responsabilité polonaise dans la Shoah ?

ADRIEN MATHIEU
Docteur

(61) P.138 in Beck Józef, *Dernier rapport. Politique polonaise: 1926-1939*, Neuchâtel, La Baconnière, 1951.

(62) Beck Józef, *op. cit.*

(63) In *Rzeczpospolita*, 23-12-2007, article de Krzysztof Masłon.

(64) Potel Jean-Yves, *La fin de l'innocence. La Pologne face à son passé juif*, Paris, Autrement, 2009.

REVUE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

Comité de rédaction :

- Professeur Lucien BÉLY
- Professeur René PILLORGET
- Professeur Georges-Henri SOUTOU, co-directeur
- Professeur Maurice VAÏSSE, co-directeur

Comité de lecture: le professeur Lucien BÉLY, Mlle Monique CONSTANT, adjoint au Directeur des Archives du Ministère des Affaires étrangères; M. Louis DAUGE, ambassadeur de France; le professeur Dr Horst MÖLLER; M. Denis PEDONE, éditeur; M. Marc PEDONE, éditeur; le professeur René PILLORGET; le professeur John ROGISTER; le professeur Georges-Henri SOUTOU, membre de l'Académie des sciences morales et politiques; le professeur Maurice VAÏSSE.

Ancien Directeur (1960-1998) : Georges DETHAN (†)

Les manuscrits doivent être soumis de préférence
à l'un des membres du Comité de rédaction ou à adresser
aux éditions A. Pedone, 13 rue Soufflot, 75005 Paris

Les textes imprimés doivent être accompagnés d'une version électronique,
dans une limite de 50 000 signes, notes comprises.

Les manuscrits non publiés ne sont pas renvoyés aux auteurs.

LE PROTECTORAT FRANÇAIS SUR TAHITI ET L'AFFAIRE PRITCHARD

On présente ici, avec la mise en place du protectorat français sur Tahiti, les origines d'une crise franco-britannique, «l'affaire Pritchard», qui en août 1844 secoua profondément les relations entre les deux pays et agita leurs opinions publiques respectives. Dans un prochain numéro de la revue on traitera de l'affaire Pritchard elle-même.

This the first part of a study describing the so-called «Pritchard case», a Franco-British crisis which, in August 1844, severely rocked relations between the two capitals and reverberated in the public opinion of both countries. A next issue will address the Pritchard crisis itself.

LA VISITE OFFICIELLE DE PIERRE LAVAL AU VATICAN EN JANVIER 1935

ORIGINE, DÉROULEMENT ET ENJEUX D'UNE RENCONTRE EN MARGE DES CONVERSATIONS DIPLOMATIQUES FRANCO-ITALIENNES

A l'occasion du voyage de Pierre Laval à Rome du 4 au 8 janvier 1935, le président du conseil français fut reçu en audience par le Pape Pie XI. Cette visite officielle de Pierre Laval au Vatican fut un véritable succès. Elle marqua une amélioration décisive des relations franco-vaticanes. Toujours évoquée laconiquement, elle fut pourtant une étape importante dans la prise de conscience de la France des nécessités de collaborer avec le Saint-Siège et d'entretenir avec lui de bons rapports.

When the French Premier Pierre Laval visited Rome from January 4 to January 8 1935, he was granted an audience by Pope Pius XI. That official encounter was a real success. It underlined a decisive turn for the better in relations between France and the Vatican. Always only briefly mentioned, it was an important step in the realization by France that it had to collaborate with the Holy See and nurture good relations with it.

L'APPRÉCIATION DE LA MENACE ALLEMANDE

PAR LES SERVICES ET LES DÉCIDEURS FRANÇAIS
(1927-1939)

Des résultats remarquables furent obtenus par les services français dans l'étude de la menace allemande jusqu'en 1939. Pourquoi n'ont-ils pas été mieux pris en compte? Certes, des pesanteurs politiques et des présupposés de nature idéologique ont joué, ainsi que certains défauts du système de renseignement, mais le principal problème a été l'absence d'une structure permettant l'analyse critique et la synthèse du renseignement, et sa présentation sous une forme à la fois accessible et objective aux décideurs.

Excellent results were achieved by the French secret service about the evaluation of the German threat until 1939. Why were they not better taken into account? Of course political pressures and ideological bias played their role, along with some failures of the intelligence system, but the main problem was the lack of a structure in charge of the critical analysis and evaluation of intelligence, and of its dissemination in a both accessible and objective presentation to the leaders.

LE PROJET « MADAGASCAR » UNE TENTATIVE DE COLONISATION JUIVE (1936-1939)

En 1937, on discuta, entre Paris et Varsovie, d'un projet d'émigration des Juifs polonais vers Madagascar. Cette affaire complexe renvoyait à l'antisémitisme de nombreux Européens à l'époque. Pour d'autres, il s'agissait au contraire de faire échapper les Juifs polonais aux persécutions qu'ils subissaient chez eux. Pour le gouvernement polonais, c'était aussi un moyen pour demander l'attribution de colonies à la Pologne. Abandonné en 1938 par Paris, le projet fut repris pendant un temps par l'Allemagne nazie, comme une étape intermédiaire dans le processus mental et administratif qui devait aboutir à partir de 1942 à la solution finale.

During the year 1937 Paris and Warsaw discussed a plan to settle Polish Jews in Madagascar. That complex episode was of course an illustration of the anti-Semitic sentiments of many Europeans at the time. But for others, the scheme was meant to free Polish Jews from the persecution they suffered at home. For the Polish government, it was also a justification for demanding colonies for Poland. Abandoned by Paris in 1938, the scheme was a while resurrected by Nazi Germany, as an intermediary step in the mental and administrative process which was to lead in 1942 to the Final Solution.

LE SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES
À BAD AROlsen
(RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE),
SES ARCHIVES ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE
(1945-2011)

Rassemblées à partir de 1945 à Bad Arolsen pour traiter les problèmes des personnes déplacées et des réfugiés, les archives du Service international de recherches sont devenues accessibles au public depuis 2007 grâce à un travail intense de lobbying international.

The archives of International Tracing Service which were collected from 1945 onwards in Bad Arolsen for dealing with problems of displaced persons and refugees, opened to the public in 2007 thanks to intense international lobbying.